

## **L'ambition de la reproduction sonore, l'enregistrement et quelques conséquences quant à la nature des sons**

Dokic (2007) opposait deux perspectives quant à la nature du son : événement unique ou objet répétable ? Ma contribution consistera à spécifier quelques éléments à partir de l'argument de cet article pour mettre en lumière des particularités de l'enregistrement qui toucheront à la fois à l'observation (scientifique) et à la réalisation (ingénierie). Le principe de l'enregistrement sonore analogique (ESA) promet un accès par le moyen des sens à ce qui s'est passé en une occurrence particulière. Cet attachement à la situation réelle motiverait à lui accorder un statut d'une présentation *de re*. C'est paradoxalement ici que le principe de l'ESA paraît être celui de la reproduction d'une occurrence. Mais nous n'avons pas encore dit assez tant que ni l'analogie ni l'enregistrement n'ont été mieux spécifiés. L'ESA est constitué de deux procédures génériques : a) registration et b) diffusion. La première (a) est un relevé orienté par captation (membrane) de la distribution au sein d'un espace de l'énergie acoustique rendue présente en continu au sein d'un intervalle temporel. Il s'agit d'une définition chronométrique (Grünbaum 1968) locale des séquences d'ébranlements qui animent les corps mécaniques autour de leurs points d'équilibre à la suite d'excitations quelconques. La deuxième (b) est la diffusion. Celle-ci fera passer le produit de l'inscription de la registration chronométrique (a) à sa réalisation. Cette réalisation produit indéniablement un nouvel événement acoustique car l'énergie convoquée est arbitraire. Suivant l'argument causal du transfert de l'énergie, nous ne trouvons aucune unité entre la distribution d'énergie qui était à la source du phénomène acoustique relevé, et la distribution d'énergie dont la diffusion est la cible. La garantie de l'*analogon* est la mesure au niveau de l'instance de la membrane du respect de la définition chronométrique du signal de l'énergie acoustique qui est injectée dans cette situation. Par conséquent l'attachement à la situation de départ n'est pas en lui-même chronologique, si ce n'est par la datation (*de dicto*) de l'élément matériel porteur de l'inscription ou de sa source.

Il est intéressant à ce niveau de comparer ce cas de figure à celui d'une autre forme d'enregistrement, celle qui est donnée par la composition graphique puis par l'exécution de la composition. La partition, par opposition, nous donne la définition réciproque d'une somme de séquences par une normativité *de dicto*. Dans ce cas par conséquent, c'est en propre la définition du signal qui détermine qu'une interprétation sera correcte ou non correcte en fonction de la bonne application des règles de son exécution. Les contributions d'auteurs comme Temperley (2003) montrent que les règles de la partition musicale qui sont définies par Lerdahl et Jackendoff (1983) sont tout simplement trop strictes pour pouvoir être véritablement appliquées à l'interprétation d'une partition. La normativité inhérente au système de notation est également problématique lorsque la partition est dédiée à la registration comme cela a été le cas avant l'existence des systèmes analogiques que nous venons d'examiner (Voisin 2005 ; Despoix 2008). L'exécution d'une partition est d'un côté plus aisément défailante au regard du pur respect des règles strictes, mais elle assure la possibilité de la reproduction par la tolérance des entraves et la standardisation des instruments.

C'est ici que sera convoqué l'instrument contemporain numérique de l'ESA. En effet, la discrétisation du traitement est directement synonyme d'une analyse du signal dont l'intérêt est pluriel : 1) la diminution la plus stricte du bruit est rendue possible, 2) c'est la définition du signal et non sa simple inscription qui fait foi, 3) l'analyse (objet de la registration) et la synthèse, condition de la diffusion (Helmholtz 1963), sont considérablement rapprochés. Cependant l'analyse donne lieu à une infinité de synthèses qui diffèrent non seulement par leur occurrence mais aussi *a desiderata* par le fait que leur forme sensible devient affranchie du sonore. Il paraît dès lors possible de dériver un certain nombre de conséquences quant à ce que l'enregistrement sonore signifie mais aussi de préciser la relation qu'entretient la diffusion d'un enregistrement avec la transmission d'un événement sonore.

